

Zeitschrift: Revue du réseau suisse de l'historicisme = Zeitschrift des Schweizer Netzwerks für Historismus : Historismus.ch

Band: 4 (2023)

Artikel: Introduction : coup d'œil sur l'architecture historiciste neuchâteloise

Autor: Piguet, Claire

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1047946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Introduction : Coup d'œil sur l'architecture historiciste neuchâteloise

Claire Piguet, historienne du patrimoine, Office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel

La perte de trop

Les pertes sont souvent à l'origine d'une prise de conscience en faveur d'un patrimoine menacé. Dans le canton de Neuchâtel, le projet de démolition de l'Ancien Manège de La Chaux-de-Fonds en 1972 illustre bien ce phénomène. Devant le risque de destruction d'une «vieille bicoque sympa mais délabrée»¹ au profit d'un parking, une mobilisation citoyenne permet de sauver cet ancien manège inauguré en 1857, transformé en immeuble d'habitation collective ouvrière en 1868 et dont les locaux aménagés autour d'une cour intérieure évoquent les «palais sociaux» du 19^e siècle (fig. 1). De 1990 à 2005, de longues années d'efforts permettent de placer l'ensemble sous protection cantonale et fédérale, de le remettre en état et de lui conférer de nouvelles fonctions.² Dans la région neuchâteloise, le sauvetage de l'Ancien Manège signe le début de la prise de conscience de la valeur et des spécificités de l'architecture historiciste.

Une perception contrastée de la «modernité»

Neuchâtel est un canton dont l'histoire est fortement marquée par le développement de l'industrie, au cours de la seconde moitié du 19^e siècle et durant les Trente Glorieuses notamment. L'économie et la construction tournent alors à plein régime. Et paradoxalement, c'est au nom du concept de «modernité» que les architectes du 19^e siècle vont édifier d'innombrables constructions historicistes et que leurs homologues du second après-guerre vont les détruire et les remplacer par des réalisations jugées moins «vieillotées». En ville de Neuchâtel, les années 1950–60 ont par exemple vu disparaître la monumentale villa patronale du magnat du chocolat Carl Russ-Suchard (fig. 2 et 3), les décors néogothiques en béton moulé des façades de l'Église Rouge ou l'aménagement néorenaissance de la salle du Conseil d'Etat (fig. 4).³

1 Krebs 1978.

2 Emery 1980 ; Nicolet/Renaud 2009 ; Kaufmann/Wyss 2017.

3 Scheurer et al. 1987, 199 ; Milz et al. 2000 ; Piguet 2016.



Fig. 1. La Chaux-de-Fonds, Ancien Manège, cour intérieure et son décor rafraîchi vers 1902. © Ville de La Chaux-de-Fonds (photographie : A. Henchoz).

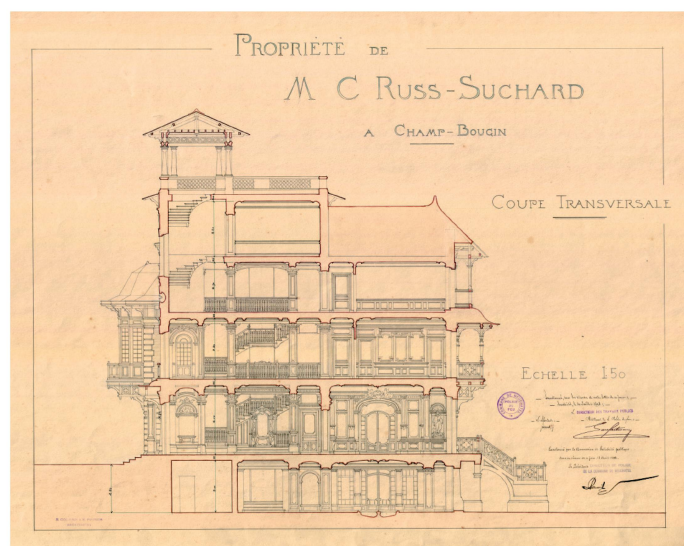
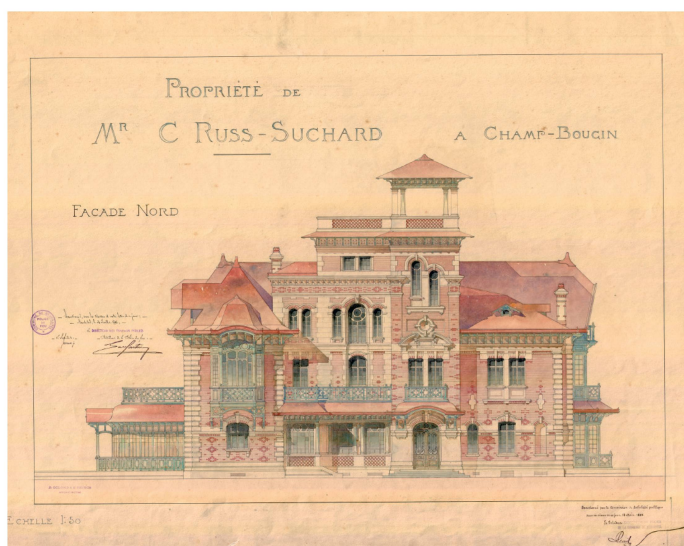


Fig. 2 et 3. Neuchâtel, villa Eugénie (Carl Russ-Suchard), une habitation d'un luxe exceptionnel, à l'image de ses décors et de la présence d'un ascenseur. Élévation de la façade nord et coupe transversale, Prince & Béguin architectes, 1898. © Archives de la Ville de Neuchâtel, fonds Suchard.



Fig. 4. Neuchâtel, *Château*, salle du Conseil d'Etat, aménagement par l'architecte Jean Béguin, 1898. © Office du patrimoine et de l'archéologie, fonds ISCP 4887 (photographie : E. Sauser, 1933).

Sous le sceau de l'industrie

Ce contexte de croissance démographique et d'essor urbain voit l'architecture industrielle – qu'il s'agisse de lieux de production, d'habitat ou d'infrastructures – devenir une composante essentielle du tissu bâti, au point que «l'urbanisme horloger» vaut aux villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds de figurer sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2009.⁴

Dans le domaine horloger, le passage de l'atelier domestique au travail en fabrique suscite d'importantes résistances. Ce changement de paradigme instaure de nouveaux modes de vie et bouleverse les hiérarchies professionnelles et sociales. Ces différences connaissent des répercussions dans l'architecture des lieux de production et de l'habitat en particulier. Doter une manufacture d'attributs empruntés aux maisons de maître ou aux châteaux des siècles précédents contribue sans doute à l'image commerciale de l'entreprise propriétaire (fig. 5), mais constitue surtout une réponse aux détracteurs de l'industrialisation qui ont longtemps comparé les fabriques à de «vaste[s] hangar[s] percé[s] de beaucoup de fenêtres».⁵ Alors que l'architecture villageoise ne différenciait que sommairement le statut des habitants, les immeubles de rapport, maisons ouvrières et villas patronales constituent désormais un marqueur social. L'architecture historiciste – ses nouveaux programmes et typologies, son vocabulaire et ses décors –

⁴ Bujard/Tissot 2008 ; Jeanneret 2009.

⁵ Jürgensen 1881, XLIII.



Fig. 5. Le Locle, fabrique d'horlogerie Le Phare, 1896–1908. En-tête d'une lettre envoyée le 11 mai 1910. © Archives de l'Etat de Neuchâtel, 2IND-20.

offrent aux architectes une panoplie de solutions pour exprimer la position sociale de chacun. L'opposition entre habitats patronal et ouvrier ne doit toutefois pas occulter l'éventail des constructions de standings intermédiaires destinés aux chefs d'ateliers, aux employés administratifs et commerciaux, sans oublier les «petits» patrons.⁶

L'architecture historiciste permet également d'affirmer l'importance d'équipements qui font la fierté des pouvoirs publics, comme les écoles, ou de conférer de la respectabilité à des infrastructures utilitaires ou techniques nouvelles. La richesse des langages stylistiques de l'historicisme trouve également un bon accueil au sein des communautés religieuses qui profitent de l'ouverture du canton pour affirmer leur présence par le bâti, à l'image de la synagogue de La Chaux-de-Fonds.⁷

Sursauts identitaires

Les bouleversements traversés par la société neuchâteloise du 19^e siècle, les démolitions provoquées par le renouvellement et l'extension du tissu bâti, ainsi que le caractère cosmopolite de l'architecture historiciste suscitent de nombreuses craintes et réactions de repli identitaire. À l'initiative de la Société d'histoire et d'archéologie, le canton se dote d'une loi sur la conservation des monuments historiques en 1902 déjà, les efforts des protagonistes portant alors sur la sauvegarde du bâti mis en danger par la multiplication des constructions historicistes.⁸

6 Piguet 2009, 7–27.

7 Wolff 1896 ; Epstein-Mil 2015 ; Taylor 2019, 265–284.

8 Bujard/Christ/Morerod, 2004.

Et c'est paradoxalement cette même loi qu'activent les défenseurs de l'Ancien Manège au début des années 1970 et qui sert aujourd'hui à défendre les témoins significatifs de l'historicisme.⁹ À Neuchâtel comme ailleurs, l'histoire du patrimoine ne se présente pas sous la forme d'une évolution vertueuse, mais d'allers et retours ponctués de cruelles désillusions et de moments fastes.

Architecture historiciste : matérialité et savoir-faire artistiques

Avec le rôle joué par l'architecture historiciste dans l'Arc jurassien, organiser la quatrième Journée suisse de l'historicisme au Locle et inviter une trentaine de participants dans le canton de Neuchâtel prenait tout son sens. Après une brève présentation de la ville par le conseiller communal, Cédric Dupraz, cinq contributions de belle qualité ont démontré la richesse et la diversité de la thématique 2023. Vous en trouverez quatre réunis dans cette revue. Une telle Journée ne pouvait pas se clore sans la visite de l'hôtel de ville et de la loge maçonnique, des lieux emblématiques de l'historicisme loclois et une occasion d'accéder à des endroits rarement ouverts au public.

Bibliographie

Jacques Bujard, Thierry Christ et Jean-Daniel Morerod (éd.), *Un siècle de protection des monuments historiques dans le canton de Neuchâtel, bilan et perspectives* (Musée neuchâtelois, 1–2), 2004.

Jacques Bujard et Laurent Tissot (éd.), *Le Pays de Neuchâtel et son patrimoine horloger*, Chézard-Saint-Martin : Éditions de la Châtière, 2008.

Marc Emery, « Le Manège : à propos de la réhabilitation du «familistère» de La Chaux-de-Fonds », *Archithèse*, n°5, 1980, 35–36.

Ron Epstein-Mil, *Les synagogues de Suisse : construire entre émancipation, assimilation et acculturation*, Neuchâtel : Éditions Alphil, 2015.

Jean-Daniel Jeanneret (éd.), *La Chaux-de-Fonds, Le Locle, urbanisme horloger*, Le Locle : Éditions G d'encre, 2009.

Jules-Frédéric-Urban Jürgensen, *L'horlogerie neuchâteloise et suisse en 1881*, La Chaux-de-Fonds, 1881, XLIII; référence citée par Jean-Marc Barrelet, « Les résistances à l'innovation dans l'industrie horlogère des montagnes neuchâteloises à la fin du 19^e siècle », *Revue suisse d'histoire*, n°37, 1987, 404.

Katrin Kaufmann et Helen Wyss, *L'Ancien Manège de La Chaux-de-Fonds* (Guide d'art et d'histoire de la Suisse, 1006), Berne : Société d'histoire de l'art en Suisse, 2017.

Michel-H. Krebs, « Ancien Manège : va-t-on refaire une immense bêtise ? », *L'Impartial*, 22 décembre 1978.

Hermann Milz et al., *Église Notre-Dame de Neuchâtel, histoire d'une restauration de 1986–2000*, Neuchâtel : Paroisse Notre-Dame de Neuchâtel, 2000.

⁹ La Loi sur la conservation des monuments historiques du 4 novembre 1902 est révisée en 1950, 1964, 1985 et 2018.

Michel Nicolet et Philippe Renaud (éd.), *Regards sur l'Ancien Manège*, Hauterive : Éditions Gilles Attinger, 2009.

Claire Piguet, «Panorama de la construction de logements à bon marché dans le canton de Neuchâtel 1850–1914», *Cahier d'histoire du mouvement ouvrier*, n°25, Lausanne, 2009, 7–27.

Claire Piguet, «Se loger dans la nouvelle société industrielle neuchâteloise, de la boîte à loyer au château patronal», *Art & Architecture*, n°2, 2016, 28–39.

Rémy Scheurer et al., *Histoire du Conseil d'Etat neuchâtelois, des origines à 1945*, Neuchâtel : Chancellerie d'État, 1987, 199.

Marikit Taylor, «Un air d'ailleurs pour une architecture d'ici – la synagogue de La Chaux-de-Fonds», dans Francine Giese et al., *Der Orient in der Schweiz, neo-islamische Architektur und Interieurs des 19. und 20. Jahrhunderts* (Welten des Islams, 10), Berlin/Boston : de Gruyter, 2019, 265–284.

Jules Wolff, *Notice historique sur la communauté israélite de La Chaux-de-Fonds, description de la synagogue et souvenir des fêtes d'inauguration, 13–14 mai 1896*, La Chaux-de-Fonds : Imprimerie E. Sauser, 1896.